

Les Nouvelles EssentiElles Mai 2012

::: Sommaire :::

1. Assemblée générale annuelle
2. Lancement du Nombriil n.9
3. Renouvellement de votre carte de membre
4. Mai, mois de la prévention des agressions sexuelles
5. Justice sociale: femmes et scolarité
6. Femmes et sports: les femmes aux Jeux Olympique 2012
7. Culture: un documentaire de Léa Pool
8. Femme remarquable: Madeleine Parent
9. L'avortement au Canada
 - 4.1. Les droits du fœtus et lutte pour le droit à l'avortement au Canada
 - 4.2. L'avortement au Yukon
10. Votre page

Mamans, papas et bébés en santé

Pour connaître les services offerts :
Stéphanie Moreau
(867) 668-2663, poste 810
pcnp@essentiellles.ca

Partenariat communauté en santé (PCS)

Pour connaître les services offerts en santé en français: communiquez avec Ketsia Houde, directrice par intérim
(867) 668-2663, poste 800



302, rue Strickland
Whitehorse, Yukon, Y1A 2K1
Tél. : (867) 668-2636
Télec. : (867) 668-3511
elles@essentiellles.ca
www.lesessentiellles.org

AGENDA

Programmation d'activités du printemps de la communauté est disponible!

Version papier au centre de la francophonie
Ou en ligne sur le site Web de l'AFY:
<http://www.afy.yk.ca/secteurs/main/fr/index.php?location=m1465-programmation-sofa-2012>

Programmation du mois de la prévention des agressions sexuelles:

Émission Rencontres
samedi 5 mai 2012

Panel de discussion
Jeudi 17 mai 2012

Atelier *CULTIVATE your SEX-positive power!* Real skills for safer sex, consent, and condom negotiation
Jeudi 24 mai 2012

Pièce de théâtre *Leave a Message (après le bip)*

Une création d Aislinn Cornett et Geneviève Doyon dans le cadre du *Homegrown Theatre Festival*
8 au 13 mai 2012— Guild Hall
Pour info.: www.nakaitheatre.com

Lancement de la revue *Le Nombriil n.9*

Mardi 12 juin 2012

Assemblée générale annuelle des EssentiElles

Mardi 12 juin 2012



Canadian
Heritage

Patrimoine
canadien

Yukon

Direction de la condition féminine

L'Assemblée générale annuelle

Mardi 12 juin 2012, 18 h

Centre de la francophonie, 302 Strickland

18 h: Lancement de la revue le Nombriil n.9

19 h: Réunion d'affaire

Le Conseil d'administration a 4 postes en élection :

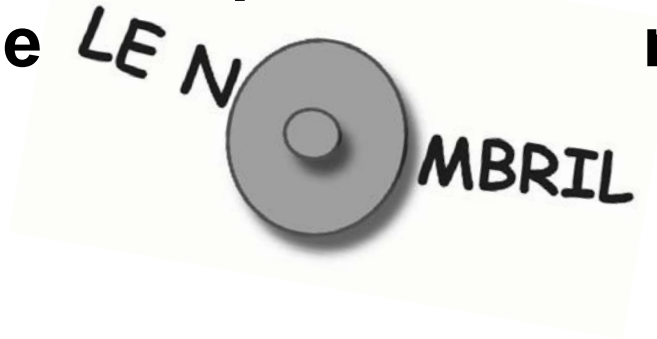
- 1) Présidente (1 an)
- 2) Vice-Présidente (2 ans)
- 3) Secrétaire (1an)
- 4) trésorière (2 ans)

Si vous êtes intéressées par un de ces postes ou désirez avoir plus de renseignements sur l'implication au sein du CA des Essenti*Elles*, communiquez avec nous au **(867) 668-2636** ou à **elles@essentielles.ca**



:::Lancement de la revue Le Nombriil n9:::

Deux événements pour le lancement de la revue **LE N** n.9: **MBRIL**



Repas-répit

Jeudi 17 mai 2012, 12 h à 14 h
Centre de la francophonie, 302 Strickland

Assemblée générale annuelle

Mardi 12 juin 2012, 18 h
Centre de la francophonie, 302 Strickland

Pour de plus amples renseignements ou pour envoyer photos ou articles:
Marie-Maude Allard (lenombriil@essentielles.ca)

Pour consulter les éditions précédentes de la revue consultez le site:
<http://lesessentielles.org/mamans-papas-bebe-sante.php>

:::Renouvellement de cartes de membres:::

IL EST TEMPS DE RENOUVELER VOTRE CARTE DE MEMBRE OU DE DEVENIR MEMBRE DU SEUL GROUPE DE FEMMES FRANCOPHONES DU YUKON

Nos priorités:

- Justice sociale
- Santé et mieux-être
- Femmes dans la francophonie

10 \$ pour une carte unique qui vous permet de :

- participer aux décisions importantes concernant les intérêts des femmes francophones du Yukon en votant à l'assemblée générale annuelle;
- soutenir la cause des femmes francophones et appuyer les EssentiElles dans la réalisation de ses activités;
- obtenir 10% de rabais sur les activités organisées par les EssentiElles.



:::Mai, mois de la prévention des agressions sexuelles:::

Programmation

Émission Rencontres : Le rôle des hommes pour éliminer les viols

Samedi 5 mai 2012, 17 h 05
Sur CBC North

Panel de discussion *Les Hommes peuvent éliminer les viols. Des hommes yukonais nous disent comment...*

(En anglais, mais vous pourrez poser vos questions en français)

Jeudi 17 mai 2012, 18 h 30
Centre de la francophonie, 302 Strickland

Atelier *CULTIVATE your SEX-positive power! Real skills for safer sex, consent, and condom negotiation*

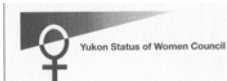
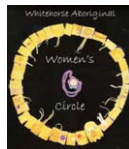
(En anglais, mais vous pourrez poser vos questions en français)

Jeudi 24 mai 2012, 18 h
Centre de la francophonie, 302 Strickland

●Au Canada, un viol est perpétré à chaque 2 minutes (stat. Canada)

●85% des agressions sexuelles sont commises par une personne connue de la victime

Vous pouvez y faire quelque chose!



Cette campagne ne pourrait être réalisée sans le soutien financier de la Direction de la condition féminine du Yukon

:::Justice sociale:::

Hausse des droits de scolarité au Québec et impact sur les femmes

Déclaration sur la hausse des droits de scolarité au Québec et son impact sur les femmes

Fondé en 1978, l'institut Simone-De Beauvoir, affilié à l'Université Concordia de Montréal est un espace de création de savoirs féministes et d'actions orientées vers la vie des femmes. C'est dans cette optique que les membres de l'Institut Simone-De Beauvoir (étudiantes et étudiants, membres du corps professoral, Associées de recherche, Fellows, membre du personnel) prennent fréquemment position sur des questions sociales. Ce fut d'ailleurs le cas, lors de la Commission Bouchard-Taylor en 2007, le projet de loi 94 du gouvernement du Québec sur les accommodements raisonnables en 2009 ainsi que le jugement Himel en 2010 en lien avec l'affaire Bedford sur les dangers que représentent pour les femmes les lois canadiennes sur la prostitution. Ces déclarations sont disponibles sur le site suivant : <http://wsdb.concordia.ca/about-us/official-position-on-issues/>.

Nous voulons aujourd'hui faire connaître notre position sur la décision du gouvernement québécois d'autoriser une hausse de 1 625 \$ des droits de scolarité du premier cycle universitaire qui s'échelonne sur les cinq prochaines années.

Les conséquences des politiques sociales néolibérales pour les femmes

L'idée de hausser les droits de scolarité afin de permettre aux universités de disposer des revenus appropriés est tout à fait emblématique du néolibéralisme ambiant. Le néolibéralisme est un système social au sein duquel l'État joue un rôle mineur dans la satisfaction des besoins fondamentaux des citoyennes et citoyens. Il se caractérise par des partenariats publics-privés, le désengagement de l'État providence (programmes sociaux comme l'assurance emploi), l'amenuisement de la contribution du gouvernement au financement des institutions publiques, la déréglementation de celles-ci ainsi que la prestation de services par les organismes communautaires plutôt que par les institutions d'État. Les politiques sociales néolibérales se fondent essentiellement sur une logique marchande et sur la recherche de la rentabilité. La décision d'autoriser la hausse des droits de scolarité est en soi une politique néolibérale en vertu de laquelle l'État québécois diminue sa participation au financement de l'éducation postsecondaire.

Les politiques néolibérales sont particulièrement dommageables pour les femmes. Ainsi, lorsque les hôpitaux donnent rapidement congé à leurs patientes et patients en raison de contraintes budgétaires, les femmes sont les plus touchées par cette mesure puisque ce sont elles qui, majoritairement, assurent le soin non rémunéré des malades renvoyés à la maison¹. De même, les politiques sociales sur la hausse des droits de scolarité les affectent de manière disproportionnée.

:::Justice sociale:::

Hausse des droits de scolarité au Québec et impact sur les femmes (suite)

L'accès des femmes et de leurs enfants aux études universitaires

Les mouvements féministes clament depuis des décennies que, à travail égal, les femmes gagnent moins que les hommes. Les statistiques récentes viennent corroborer leurs dires : les dernières données, qui remontent à 2008, démontrent que les femmes gagnent 71 cents pour chaque dollar gagné par les hommes². Par conséquent, demander aux personnes de contribuer davantage au financement de leurs études universitaires affecte particulièrement les femmes. Puisqu'elles continuent globalement d'être moins bien rémunérées que les hommes, elles seront les premières touchées par la hausse des droits de scolarité. Voilà l'exemple d'une politique sociale qui perpétue les inégalités hommes-femmes.

Prenons le cas des mères cheffes de famille (qui constituent toujours la majorité des familles monoparentales) : il est clair que ces hausses les affecteront, certes, mais elles toucheront inévitablement aussi leurs enfants. Selon Éric Martin et Maxime Ouellet, auteurs d'*Université inc. Des mythes sur la hausse des frais de scolarité et l'économie du savoir*, si une famille biparentale doit allouer 10 % de ses revenus aux études de baccalauréat d'un seul enfant, la mère cheffe de famille monoparentale, pour sa part, doit en allouer 18 % pour le même diplôme. C'est ainsi qu'une politique de financement des études qui requiert une contribution croissante des étudiantes et étudiants occulte sans qu'il n'y paraisse le fardeau qu'elle impose automatiquement aux mères célibataires. La hausse des droits de scolarité vient donc pérenniser les inégalités à l'égard des mères cheffes de famille et de leurs enfants, les familles monoparentales devant consacrer une plus grande part de leur budget à l'accessibilité à l'université publique.

Les conséquences à long terme pour les femmes d'une hausse des frais de scolarité

Certains défenseurs de la hausse affirment que, puisque les diplômées et diplômés d'université seront avantagés au plan salarial durant leur vie professionnelle, il est normal qu'elles et ils assument une part du coût de leurs études. Il s'agit là d'une rhétorique marchande qui soutient que les étudiantes et étudiants doivent « investir » dans leur avenir. Encore ici, cet argument se heurte aux faits qui démontrent que, même également munis d'un diplôme universitaire, les hommes et les femmes ne gagnent pas les mêmes revenus. En moyenne, une femme gagnera 863 268 \$ de moins qu'un homme titulaire du même diplôme, et ce, pendant toute sa vie⁴. Imaginons que deux étudiants (i.e., un homme et une femme) terminent leur baccalauréat avec une dette de 25 000 \$: tous les mois, la femme devra dépenser une plus grande part de son revenu pour rembourser cette dette. Par conséquent, demander aux gens « d'investir » dans leur avenir revient à demander aux femmes de déboursier plus que les hommes toute leur vie durant.

En réalité, le gouvernement québécois demande aux femmes « d'investir » dans le maintien des inégalités pendant les décennies à venir. Nous rejetons cette logique néolibérale et nous réclamons un régime qui assurera aux femmes et aux hommes du Québec un accès égal aux études universitaires, dès maintenant et dans le futur.

Extrait tiré de : Déclaration sur la hausse des droits de scolarité au Québec et son impact sur les femmes par l'Institut Simone de Beauvoir.

Pour lire le texte intégral : <http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2012/02/d%C3%A9claration-sur-la-hausse-des-droits-de-scolarit%C3%A9-et-son-impact-sur-les-femmes.html>

::: Les femmes et le sport :::

La représentation féminine aux Olympiques d'été 2012

Athlètes féminines en remontée

Par Mélissa Guillemette, 10 avril 2012

Grande première : cet été à Londres, toutes les disciplines des Jeux olympiques seront ouvertes aux femmes. Le sport d'élite a-t-il enfin atteint l'équité?

La question fait bien rigoler la plongeuse triple médaillée olympique Émilie Heymans, qui sort tout juste de la piscine du Stade olympique de Montréal. « Est-ce que les hommes et les femmes sont égaux dans le sport? Je ne sais pas si j'ai quelque chose à dire là-dessus! » Dans sa tête, pas de doute, elle n'a pas connu plus d'embûches que ses collègues masculins qui plongent encore du tremplin de trois mètres, derrière elle. Le sport est en effet beaucoup plus accessible pour les athlètes féminines aujourd'hui. Pour chaque discipline, des équipes de femmes ou des cours pour femmes existent. Aux Olympiques aussi, le changement s'opère : aux Jeux de Londres, cet été, environ 45 % des athlètes seront des femmes. Le taux était de 15 % aux Jeux d'été de 1972, à Munich.

La hockeyeuse médaillée olympique Caroline Ouellette, née en 1979, a vu ce changement se concrétiser. Quand elle était petite, il n'y avait pas d'équipes de hockey de filles, encore moins d'idoles féminines. « Au moins, j'avais le droit de jouer avec les gars, contrairement aux générations avant moi, raconte-t-elle avant de monter sur la glace de l'aréna McConnell pour une partie des Stars de Montréal. Je passais pour un garçon manqué et j'avais droit à plein de commentaires machos. Maintenant, les filles jouent dans des équipes féminines, elles viennent regarder nos matchs et sont fières. » Elle a constaté tout un revirement : de « pas cool », le hockey féminin est devenu admiré, en partie depuis qu'il est présenté aux Olympiques (1998).

Loi de la coupe aux lèvres

Malgré ces avancées, des inégalités persistent. Par exemple, les équipes et les athlètes masculins attirent toujours plus les foules que leurs vis-à-vis féminins. Et Krystina Alogbo, capitaine de l'équipe canadienne de water-polo, avoue avoir déjà remarqué que les commanditaires hésitent plus à appuyer son équipe que celle des hommes. L'athlète déplore surtout que seules 8 équipes de water-polo compétitionnent aux Olympiques chez les dames, contre 12 chez les hommes. « Le water-polo féminin est présenté aux Olympiques seulement depuis 2000. Avec le temps, le Comité international olympique (CIO) va probablement nous laisser être 10 puis 12 équipes, mais est-ce que les gars vont alors atteindre le nombre de 16 équipes? » s'interroge la capitaine. Au tremplin aussi, les hommes sont favorisés : ils font un plongeon de plus que les femmes. Quant à la boxe, dernière discipline à s'ouvrir aux dames cette année, elle comptera 3 catégories pour les femmes contre 10 pour les hommes.

Le sport féminin souffre surtout de comparaison aiguë avec le sport masculin. Pour Guylaine Demers, professeure au Département d'éducation physique de l'Université Laval, c'est comparer des pommes et des oranges. « Les gens évaluent le hockey féminin comme s'il avait 50 ans d'histoire, ce qui n'est absolument pas le cas. Je dis souvent aux hommes de se rappeler le niveau du hockey masculin en 1972, quand le Canada a gagné contre l'URSS lors de la Série du siècle. Ça ressemble au hockey féminin des années 2000, qui a une courte histoire. »

Il faut également reconnaître que le corps des hommes et celui des femmes ont leurs particularités. « Mon entraînement est le même que celui de Sidney Crosby, mais je ne serai jamais aussi grande, aussi puissante, aussi rapide que lui, relate Caroline Ouellette. Alors le jeu est différent. » Et tout aussi intéressant pour qui prend la peine de s'y attarder!

Corps accord

Le corps féminin est un outil de promotion largement utilisé en publicité. Le monde du sport n'y échappe pas. Au volleyball de plage, par exemple, la taille du bikini est réglementée au centimètre près afin qu'il ne cache pas trop le corps des joueuses. Pour faire la promotion de leur sport, les fédérations internationales de badminton et de boxe ont avancé l'idée d'imposer la jupette. « Au Canada, une majorité de joueuses de badminton porte déjà la jupette pour le confort, explique Christian Guibourt, directeur technique chez Badminton Québec. Mais vouloir l'imposer, c'est sexiste. On évacue le côté sportif des athlètes pour ramener l'attention juste à l'apparence. » Les athlètes et les associations sportives se sont vivement opposées à la suggestion. L'Association internationale de boxe amateur et la Fédération internationale de badminton ont laissé tomber le projet.

Dans certains cas, ce sont les athlètes elles-mêmes qui ont envie de montrer leur corps. Pensons aux microjupettes de la joueuse de tennis Venus Williams ou au calendrier sexy que l'équipe féminine de rugby du Rouge et Or, à l'Université Laval, a voulu vendre en décembre dernier. « Notre société banalise tellement l'hypersexualisation et les publicités utilisant la nudité que les athlètes se disent : "Oui, je suis fière de mon corps. Et je veux le montrer." Elles en viennent à penser que c'est ce qu'on attend d'elles », explique Guylaine Demers, qui s'est opposée à la publication du calendrier des étudiantes en écrivant une lettre au recteur. L'université a finalement interdit la vente de l'outil de promotion controversé.

Femmes de tête

Le sport et les Olympiques, c'est aussi tout un lot d'administrateurs et de personnel technique. Et c'est là où le bât blesse côté représentation féminine, chez nous comme dans la plupart des pays occidentaux. Au Canada, les femmes représentent seulement 9 % des entraîneurs et 23 % des décideurs dans les organisations sportives. Une montée de la présence des femmes a bien eu lieu jusqu'au tour des années 2000, mais une baisse importante a suivi, signale Guylaine Demers. Pour les entraîneurs, par exemple, un taux de 21 % de femmes avait été atteint, mais depuis 2001, la tendance s'est inversée.

Le problème n'est plus celui de l'accessibilité; les femmes peuvent trouver leur place au sein des associations et des équipes. « C'est le système qui fait défaut, précise la professeure. Les femmes devenues entraîneuses ou gestionnaires ces dernières années réalisent, au bout de deux ou trois ans, que ça ne convient pas à leurs valeurs ni à leurs besoins. Il y a 20 ans, quand les femmes obtenaient un poste d'entraîneuse, elles avaient travaillé si fort qu'elles le gardaient — et on en a vu, des *burn-outs*... Aujourd'hui, les femmes refusent d'y laisser leur santé ou de négliger leur vie de famille. »

L'organisme [Égale Action](#) aide justement les associations et les organisations sportives à revoir leur système pour qu'il devienne plus accueillant pour les femmes, notamment avec des services de garde ou la possibilité d'obtenir l'aide gratuite d'une *nanny* pendant les voyages à l'étranger.

Guylaine Bernier est l'une de ces femmes qui se sont accrochées après avoir durement fait leur place. Ancienne avironneuse, elle œuvre depuis 35 ans au sein de diverses organisations comme Aviron Canada, la Commission d'arbitrage de la Fédération internationale des sociétés d'aviron (FISA) et le Centre national multisport – Montréal. Elle sait trop bien que les femmes peuvent se sentir isolées.

Elle se souvient qu'au début des années 1980, une femme ayant un prénom masculin avait été élue au CA d'une association d'aviron provinciale, puis rejetée lorsque ses collègues avaient réalisé qu'elle était une femme! L'Association canadienne d'aviron amateur (aujourd'hui Aviron Canada) avait dû intervenir.

::: Les femmes et le sport:::

La représentation féminine aux Olympiques d'été 2012

« J'ai été la première femme à la Commission d'arbitrage. Je me suis vraiment sentie toute seule, raconte-t-elle. Comme par hasard, pendant les réunions, les gars allaient aux toilettes et en revenaient tous d'accord sur la proposition de l'un d'entre eux! Aujourd'hui, il y a un peu plus de femmes, mais pas encore suffisamment. » Comme le « réseautage » serait une pratique plus courante chez les hommes, les postes ouverts circuleraient plus facilement entre eux que chez les femmes.

Pays sans femmes

Sur la scène internationale, trois pays n'ont jamais eu de femmes dans leur équipe nationale : le Qatar, le Brunei et l'Arabie Saoudite. Plutôt que les punir, le Comité international olympique préfère les soutenir afin qu'ils intègrent des femmes dans leur équipe, notamment avec des bourses et de la formation.

« On est confiants pour Londres », affirme la présidente de la Commission femme et sport du CIO, Anita L. DeFrantz, depuis son bureau de Los Angeles. « Le Brunei avait une femme prête pour Pékin, en 2008, mais ne lui a finalement pas permis de participer. L'Arabie Saoudite avait une femme aux Jeux olympiques de la jeunesse d'été à Singapour en 2010; cette athlète s'entraîne pour les Olympiques. Et le Qatar va avoir des femmes, j'en suis sûre. » De fait, le 22 février dernier, le secrétaire général du Comité olympique du Qatar a fait savoir que deux athlètes féminines participeront à des compétitions à Londres : la nageuse Nada Arkaji et la sprinteuse Noor al-Malki. Plus récemment, l'Arabie Saoudite a vaguement promis la participation de Saoudiennes aux prochains Jeux olympiques, sans annonce officielle de la part des instances sportives nationales. Le sultanat de Brunei, quant à lui, s'est engagé à présenter au moins une athlète lors des jeux de 2012.

Les Jeux olympiques ont un impact certain pour valoriser la présence des femmes dans le sport. Guylaine Demers rappelle que ça a été le cas lors des Jeux olympiques de Montréal, en 1976, entre autres grâce à la gymnaste Nadia Comăneci, qui a poussé des centaines de filles à faire du sport. « Les Olympiques peuvent être une vitrine incroyable pour l'équité. Si l'exemple vient d'en haut, il peut avoir un impact partout dans le monde. »

Gazette des femmes

Article disponible à l'adresse suivante: <http://www.gazettedesfemmes.ca/5934/athletes-feminines-en-remontee/>

::: Culture :::

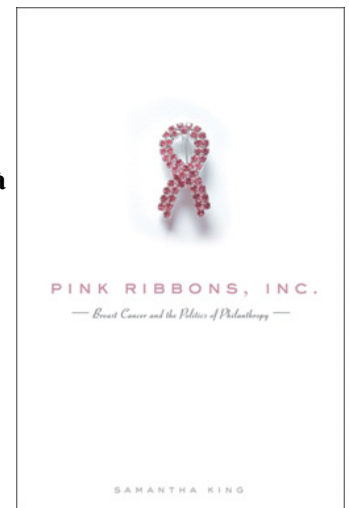
L'industrie du ruban rose, un documentaire de Léa Pool

Cachez ce ruban que je ne peux plus voir

Par Hélène Mercier, 23 janvier 2012

Boîtes de mouchoirs, bouteilles de vin, barquettes de champignons : les produits arborant fièrement le ruban rose se multiplient. Le mois d'octobre rosit même nos pompes à essence. Les campagnes de marketing auraient-elles dépassé les limites du raisonnable et du respect de celles qui souffrent du cancer du sein? Léa Pool s'intéresse à la question dans son récent documentaire, *L'industrie du ruban rose*.

« Il s'agit d'une cause de rêve. » Cette phrase, vous l'entendrez dans le documentaire de Léa Pool. Vous la lirez aussi dans l'essai qui a inspiré l'équipe de l'Office national du film, *Pink Ribbons, Inc.*, écrit par Samantha King, professeure de kinésiologie et d'études sur la santé à l'Université Queen's, à Kingston, en Ontario. Publié en 2006, cet ouvrage de 140 pages remarquablement documenté explore comment le cancer du sein, une tragédie individuelle, s'est transformé en un mouvement de consommation de masse. « De tous les points de vue abordés par Samantha King, c'était l'angle marketing qui m'intéressait le plus. Je voulais comprendre comment cette maladie a été prise en otage par de grosses compagnies », explique la réalisatrice, qui s'est penchée pendant plus de deux ans sur le phénomène.



L'essai de Samantha King publié en 2006 a inspiré l'équipe de l'ONF pour le documentaire du même nom réalisé par Léa Pool.

Du strict point de vue du marketing, Jacques Nantel, professeur titulaire et secrétaire général à HEC Montréal, est tout à fait d'accord pour affirmer que le cancer du sein est une cause de rêve. « La prévalence de la pathologie (environ 25 000 Canadiennes diagnostiquées annuellement) combinée à la probable proximité d'une malade (mère, sœur, fille, épouse, etc.) fait en sorte que ça touche pratiquement tout le monde. Ajoutez à cela le fait que c'est une maladie à laquelle personne ne "s'expose", en opposition aux troubles cardiaques ou au VIH, par exemple, et vous vous retrouvez en effet avec une cause de rêve. » De plus, plusieurs études démontrent que 80 % des décisions d'achat sont prises par les femmes. Voilà donc des campagnes qui les ciblent deux fois plutôt qu'une.

L'industrie du ruban rose, qui prendra l'affiche le 3 février en Amérique du Nord, a été filmé en grande partie en sol américain, où les excès inimités du mouvement rose sont dénoncés depuis plusieurs années. « Les États-Unis, c'est le cœur du mouvement. Le pouvoir de certaines fondations et le cynisme ont atteint là-bas des niveaux inégalés. Espérons que cette prise de conscience nous évitera de nous rendre aussi loin », explique Léa Pool. Souhaitons-nous en effet un peu de retenue envers les *pink buckets* de KFC – ce qui deviendrait ici les barils roses de PFK – et les fusils roses, tous deux en vente pour la bonne cause chez nos voisins du sud.

L'organisme californien Breast Cancer Action (BCA) bataille dur depuis le début des années 1990 pour davantage d'imputabilité chez les compagnies qui accolent le ruban rose à leurs produits. Barbara Brenner, qui a dirigé BCA pendant 15 ans, était à la tête du groupe lors du lancement des campagnes Think Before You Pink (traduction libre : « Pensez avant d'acheter rose »). L'activiste, qui est interviewée dans le documentaire de Léa Pool, explique entre autres que certaines compagnies de cosmétiques qui amassent des sommes astronomiques pour la cause du cancer du sein, comme Avon, refusent d'afficher la liste des ingrédients, potentiellement cancérigènes, qui entrent dans la fabrication de leurs produits. Et ce n'est qu'un exemple.

« Nous avons tous un effort d'information à faire. Il faut détricoter ce beau chandail rose en posant des questions. Ça fait partie de nos responsabilités d'êtres humains et de femmes en particulier, car ce n'est pas la première fois qu'on se fait avoir », note Léa Pool, qui a souvent dépeint des réalités féminines dans ses œuvres de fiction, comme *Anne Trister* (1986) et *Emporte-moi* (1999). « Demandez des comptes, envoyez une lettre, dites que vous n'êtes pas d'accord! La première étape, c'est de sensibiliser un peu plus les femmes, et j'espère que mon film jouera ce rôle. On part de loin, car personne ne se pose de questions en ce moment. »

::: Culture :::

L'industrie du ruban rose, un documentaire de Léa Pool

Jacques Nantel, qui enseigne le marketing depuis plus de 30 ans, remarque que les consommateurs ont tendance à faire confiance plus facilement aux entreprises et donc à poser moins de questions lorsqu'on leur promet que les profits seront remis à une bonne cause.

La Fondation du cancer du sein du Québec applaudit le message de Léa Pool et encourage les consommateurs à s'informer. « Il est important que celui ou celle qui se sent interpellé par la cause regarde bien qui est l'organisation derrière tel ou tel ruban. Certains donateurs vont aussi préférer faire un chèque plutôt que d'acheter un produit », spécifie la directrice générale de l'organisme, Nathalie Le Prohon. Même si elle refuse de parler de surutilisation du ruban, elle admet qu'« il y a beaucoup de rose et que ce ne sont pas toutes les compagnies qui font une utilisation judicieuse du symbole ».

La Fondation, qui collabore avec plusieurs compagnies, notamment au moyen de l'initiative Achetez rose, « évalue judicieusement les partenariats et s'assure que les produits représentent de saines habitudes de vie ». Si l'organisation n'a encore rendu public aucun code d'éthique ou guide de conduite, la directrice révèle par exemple que la Fondation a refusé de s'associer avec le bar montréalais de danseurs nus Le 281, en 2010, car elle ne veut pas « collaborer avec des établissements ou des produits à connotation sexuelle ».

Ce n'est pas toujours rose...

« Ce qui nous dérange de ce film, c'est qu'il ne mentionne pas les importantes avancées des 20 dernières années. Les sommes amassées, elles ont servi à sauver des vies », insiste Nathalie Le Prohon, qui se décrit comme une survivante et une combattante du cancer du sein, dont elle a été victime à deux reprises. Selon les statistiques de la Société canadienne du cancer, le taux de survie cinq ans après le diagnostic du cancer du sein est passé de 71 % dans les années 1970 à 88 % au milieu des années 2000.

Mais il y a aussi celles qui en meurent encore. Un groupe de femmes classées au stade 4, le plus avancé, celui où le cancer a produit des métastases dans d'autres parties du corps, expriment dans le film leur ras-le-bol envers cette récupération de leur maladie. Elles en ont également marre du positivisme mur à mur. De la tyrannie de la bonne humeur. Pour la cause, il ne suffit plus de marcher, il faut maintenant courir, sauter, sourire de toutes ses dents et montrer son côté givré. Des rassemblements monstres et des marches pour la vie se déroulent à travers le monde au son d'une musique rythmée remplie d'espoir. « La femme semble utilisée ou, encore une fois, mise en scène comme une personne douce, docile. C'est infantilisant, se faire dire qu'il faut toujours être de bonne humeur », dénonce Léa Pool, qui décrit son film comme un documentaire féministe.

« Je comprends tout à fait que ces grands événements ne conviennent pas à tout le monde. Oui, ce sont des messages d'espoir que nous tentons de transmettre et, parfois, ce n'est pas ce qu'on a envie d'entendre, explique Nathalie Le Prohon. Mais moi, ça m'a fait un bien fou de voir la solidarité et la mobilisation des gens. On vit tous avec le cancer du sein d'une manière différente. »

Léa Pool, qui n'a jamais dû combattre la forme de cancer la plus répandue chez les femmes, voulait éviter de juger les victimes du cancer du sein. Et c'est un pari réussi. « Mon film critique les compagnies qui sautent dans le mouvement des collectes de fonds et de la vente de marchandises roses. Je ne veux plus que les femmes regardent ce milieu-là avec innocence, comme je l'ai longtemps fait. »

La Gazette des femmes

Article disponible à l'adresse suivante: <http://www.gazettedesfemmes.ca/5665/cachez-ce-ruban-que-je-ne-peux-plus-voir/>

::: Femme remarquable::: Madeleine Parent

Hommage à Madeleine Parent

Par L'aut'journal, 12 mars 2012

Madeleine Parent est décédée aujourd'hui à l'âge de 93 ans. En juin 2006, Madeleine Parent, dans ce qui allait être une de ses dernières apparitions publiques, co-présidait avec Michel Chartrand, alors âgé de 90 ans, une assemblée du SPQ Libre portant sur le mouvement syndical. Elle y livrait un double message en faveur de l'unité syndicale et politique. Un mois auparavant, elle accordait à Vincent Larouche de l'aut'journal, une entrevue, dans laquelle elle développait les mêmes thèmes. Nous reproduisons cet article encore d'une brûlante actualité.



Photo: Yvon Gravel

N° 249 - mai 2006

On ne battra pas Charest et Harper en divisant le vote ! Madeleine Parent fustige le manque de solidarité

Vincent Larouche

À l'occasion du Premier Mai, c'est un vibrant plaidoyer pour l'unité syndicale que lance la syndicaliste Madeleine Parent. En entrevue avec l'aut'journal, la militante de 87 ans affirme tout de go que l'un des principaux facteurs qui ont nui aux travailleurs pour les négociations dans la fonction publique est le manque de solidarité entre les différentes composantes du mouvement syndical. « C'est évident, et les syndiqués le savent aussi ! affirme-t-elle. Il y en a qui ont pensé pouvoir réussir tout seuls, sans les autres. Ils ont vu que ce n'était pas possible. »

Depuis sa retraite, Madeleine Parent n'a jamais arrêté de suivre ce qui se passe au sein du mouvement syndical québécois, canadien et américain. Abonnée au Devoir, à La Presse, au Globe and Mail, au New York Times et au Guardian de Londres, elle suit l'actualité religieusement. Elle reste aussi en contact avec plusieurs syndicalistes québécois, dont la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, en qui elle dit avoir une confiance absolue. « Nous nous parlons souvent. J'étais au congrès quand elle a été élue, et je l'appuierai tant qu'elle sera là », dit-elle.

Forte de son expérience dans la lutte contre des gouvernements aussi anti-syndicaux que celui de Maurice Duplessis, elle explique que les libéraux ont semé la discorde volontairement, pour briser l'unité des syndicats québécois juste avant les négociations dans la fonction publique.

« Le gouvernement est content chaque fois qu'il peut causer un événement pour diviser les syndicats entre eux. Dans la santé, il a décidé arbitrairement et unilatéralement d'imposer de nouvelles accréditations syndicales que celles qui avaient été décidées par les travailleurs. Les syndicats se sont maraudeés les uns les autres, juste avant les négociations. C'était un plan pour qu'ils se battent entre eux au moment où ils avaient le plus besoin de solidarité. »

::: Femme remarquable::: Madeleine Parent (suite)

« Ce gouvernement a tout fait pour diviser les gens, poursuit-elle. Auparavant, Monique Jérôme-Forget, que je surnomme la Margaret Thatcher du Québec, avait déclaré qu'il n'y avait pas assez d'argent pour régler l'équité salariale. Elle a aussi dit que, si le gouvernement était forcé de l'appliquer, cela ferait donc moins d'argent pour les hommes de la fonction publique. C'est clairement une stratégie pour diviser les femmes et les hommes. »

Maintenant que le décret a été imposé aux employés de l'État, elle insiste sur l'importance de rebâtir les ponts pour se présenter en un front large et uni lors des prochaines batailles. Pour elle, les gens ont raison d'être mécontents. Toutefois, ceux qui prônent la séparation d'avec leur centrale syndicale comme solution, comme les dissidents de la CSQ, font fausse route. « Je pense qu'ils ont tort. Ils devraient plutôt voir au sein de leur centrale comment il est possible d'être solidaires avec les autres centrales comme la CSN et les autres syndicats. » Elle va même plus loin et affirme que les syndicats indépendants qui avaient autrefois quitté leur centrale devraient songer sérieusement à y retourner aujourd'hui. « Il faut faire des efforts importants au nom de la solidarité, qui est absolument essentielle pour pouvoir avancer et cesser d'être la cible des attaques », déclare-t-elle.

Après une période où le mouvement syndical a été passablement malmené, Madeleine Parent propose de relancer la mobilisation autour de grands thèmes unificateurs. « Les gens sont motivés seulement s'ils ont des objectifs clairs, explique-t-elle. L'équité salariale est un objectif très important, puisqu'elle est liée aux intérêts des travailleuses et des travailleurs les plus exploités. Il y a aussi la défense des garderies publiques ou du réseau de la santé, que nos gouvernements essaieront de privatiser. Je pense aussi qu'il faut défendre les libertés fondamentales, qui sont menacées. Il faut revenir au principe de la Charte des droits. »

Une prochaine étape consistera à se débarrasser des gouvernements anti-syndicaux de Stephen Harper et Jean Charest. Elle se dit favorable à une participation du mouvement syndical au processus politique, « pourvu que ce soit libre ! » Elle précise : « Je n'ai jamais été d'accord avec le principe du NPD qui prenait un montant d'argent directement sur les cotisations syndicales, mais je suis d'accord pour qu'on incite les gens à cotiser volontairement et à s'impliquer dans les campagnes électorales. »

« Ce que je déplore, poursuit-elle, c'est que nous avons maintenant deux partis indépendantistes qui vont se partager les votes au Québec. Je crois que c'est un grand soulagement pour les libéraux et même pour Harper. Si on veut gagner et porter au pouvoir un parti souverainiste, ça ne se fera pas en divisant les votes ! »

Lorsqu'on lui souligne que les militants peuvent être passablement démoralisés, après les nombreux coups portés aux syndicats par le gouvernement libéral, elle refuse de sombrer dans le défaitisme. « Ils peuvent être démoralisés jusqu'à un certain point, mais il faut quand même chercher une solution valable », dit-elle.

Citant des souvenirs de sa vie de combats aux côtés de son compagnon Kent Rowley, elle termine. « Nous, quand nous ne pouvions même plus travailler au Québec à cause de Duplessis et du cardinal Léger, nous avons recommencé en Ontario. C'était très dur. Kent chantait " Un Canadien errant " quand il était nostalgique. Mais nous l'avons fait. »

L'aut'journal

Article disponible à l'adresse: <http://www.lautjournal.info/default.aspx?page=3&NewsId=3554>

::: Santé :::

Lutte pour le droit à l'avortement

Un nouveau rapport international sur les droits des femmes en regard des droits du fœtus arrive juste à temps pour contribuer à démolir la motion 312 du député conservateur Stephen Woodworth, cette tentative de conférer une protection juridique aux fœtus en les incluant dans la définition d'« être humain » aux termes du Code pénal canadien. Ce rapport intitulé « Whose Right to Life ? Women's Rights and Prenatal Protections under Human Rights and Comparative Law » (1) est publié par le Center for Reproductive Rights (CRR), un organe international de défense des droits civiques, basé aux États-Unis.

J'ai déjà argumenté en détail (2) contre la motion 312, et ce nouveau tableau d'envergure internationale est précieux en ce qu'il valide tout à fait mes diverses préoccupations. La motion du député Woodworth contredit de façon flagrante des traités, des lois et des données probantes de partout dans le monde, comme j'entends le démontrer à l'examen des cinq sections du rapport du CRR.

1. Les critères internationaux et régionaux du droit à la vie

Le rapport du CRR analyse la protection du droit à la vie dans divers traités internationaux et nationaux, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et six autres instruments du genre. Ces traités ne définissent pas le moment où débute la vie, mais des interprétations faisant autorité ont précisé que les protections du droit à la vie ne s'appliquent jamais avant la naissance en raison du risque de contrevenir à la protection des droits fondamentaux des femmes. Les organes de surveillance de l'application des traités ont systématiquement souligné l'importance de protéger les droits des femmes dans ce domaine, appelant les États à éliminer les obstacles, tels que le refus d'avortements sûrs et légaux, et à veiller à ce que les droits des femmes enceintes aient la priorité sur tout intérêt dans la vie prénatale.

Une apparente protection de la vie dès la conception ne figure qu'à un seul de ces traités, que les militants anti-choix citent souvent. On peut lire à l'article 4 de l'American Convention on Human Rights (ACHR) : « Toute personne a le droit au respect de sa vie. Ce droit doit être protégé par la loi et, en général, à partir du moment de la conception. » Toutefois, les organismes chargés d'interpréter cette convention et d'en surveiller le respect ont jugé que cette protection n'est pas absolue, qu'elle ne doit pas être interprétée de manière restrictive de façon à nier les droits fondamentaux des femmes, et qu'elle n'exclut pas une loi libéralisant l'accès à l'avortement. En tout état de cause, le Canada n'a pas ratifié l'ACHR, mais il a signé ou ratifié les quatre traités internationaux énumérés dans le rapport du CRR.

Le député Woodworth prétend que l'avortement est en quelque sorte périphérique à sa motion, mais les protections juridiques prénatales sont le fondement et le déclencheur des lois anti-avortement. Sa motion ne sert à rien à moins qu'il compte l'utiliser comme un véhicule en vue de criminaliser à nouveau l'avortement. En effet, Woodworth a été forcé d'admettre que, s'il réussit à faire accorder aux fœtus des droits de la personne, cela aurait un effet sur les lois touchant l'avortement. Pourtant, aucun traité international des droits humains n'appuie l'instauration de mesures prénatales de protection d'un droit à la vie ou de restrictions juridiques sur l'avortement en raison du conflit que cela susciterait avec les droits des femmes et des conséquences négatives qui en résulteraient.

::: Santé :::

Lutte pour le droit à l'avortement (suite)

En outre, il a été démontré de façon concluante que les lois contre l'avortement ne font rien pour empêcher ou réduire les avortements. Une étude menée par l'Organisation mondiale de la santé a constaté que les taux d'avortement globaux dans le monde sont similaires, indépendamment du caractère légal ou non de l'avortement dans chaque pays. L'avortement est une réalité de la vie, une mesure essentielle dont seules les femmes ont besoin, et auquel une femme sur deux aura recours à un moment ou l'autre de sa vie. Par contre, dans les pays où l'avortement est illégal, il est généralement dangereux et prélève une rançon mortelle sur la vie et la santé des femmes.

2. Les tribunaux de grande instance rejettent la reconnaissance d'un droit à la vie qui serait prénatal.

Des décisions faisant date, prises dans au moins cinq pays (les États-Unis, la Slovaquie, la Colombie, l'Afrique du Sud et le Népal), ont conclu que le droit à la vie et d'autres droits constitutionnels n'étaient acquis qu'à la naissance. Les tribunaux ont reconnu que la reconnaissance d'un droit à la vie prénatale risquait de susciter un conflit injustifié entre les droits de la femme enceinte et son fœtus, et que les droits et la santé des femmes devaient primer. La Cour suprême du Népal a dit : « Il n'est pas possible de mettre en danger la vie de la mère afin de protéger le fœtus. » La Cour suprême des États-Unis a décrit les conséquences négatives pour la santé mentale et physique qui sont liées au fait de porter à terme une grossesse non désirée. En outre, les tribunaux supérieurs ont maintenu une distinction entre la valorisation de la vie prénatale et sa protection par des lois, concluant qu'il n'existe aucun droit à la vie prénatale et que tout effort visant à protéger les intérêts du fœtus doit être compatible avec les droits fondamentaux des femmes.

Woodworth, même s'il est lui-même avocat, a réussi à introduire en Chambre une motion qui, s'il a gain de cause, placerait le Canada en collision avec la jurisprudence mondiale des tribunaux supérieurs sur l'enjeu d'éventuelles protections juridiques prénatales (y compris la jurisprudence du Canada lui-même à ce sujet). Il insiste sur l'argument selon lequel il est inapproprié de se référer à « une loi vieille de 400 ans » pour définir le moment de la naissance comme celui où débute le statut d'être humain, même si une foule de précédents juridiques modernes dans le monde confirment précisément ce seuil. L'ensemble de sa campagne fait l'impasse sur les inquiétants conflits de droits de la personne qui pourraient surgir entre les femmes et les fœtus si ces derniers étaient dotés de droits concurrents. Woodworth va même jusqu'à refuser de reconnaître que les femmes ont quoi que ce soit à voir avec sa motion, comme si elles n'étaient que des réceptacles passifs, dépourvues de droits propres. Pourtant il existe des preuves indéniables que les lois destinées à protéger le fœtus compromettent la santé et la vie des femmes, comme d'ailleurs celle de leurs fœtus et de leurs enfants.

::: Santé :::

Lutte pour le droit à l'avortement (suite)

3. Trouver un équilibre entre les droits des femmes et un intérêt pour la vie prénatale

Les femmes sont protégées contre la discrimination en vertu de lois sur les droits de l'Homme, de sorte que toute mesure de protection prénatale doit éviter cet écueil. En fait, très peu de pays ont adopté des mesures explicites de protection constitutionnelle ou législative à l'intention des embryons ou des fœtus : on peut penser à l'Irlande, au Costa Rica, au Nicaragua et au Kenya. Malgré tout, certains de ces pays autorisent l'avortement lorsque la vie ou la santé de la femme est en danger. Mais l'on connaît les graves violations des droits fondamentaux des femmes qui persistent dans les pays comme le Nicaragua et l'Irlande. Au Nicaragua, on a laissé mourir sans traitement des femmes enceintes qui présentaient des complications, et des milliers de femmes irlandaises doivent encore chaque année se rendre à l'extérieur du pays pour obtenir un avortement.

Le rapport du CRR énumère un certain nombre de mesures éprouvées que peuvent prendre les gouvernements afin de promouvoir la survie prénatale, infantile et enfantine tout en respectant les droits fondamentaux des femmes. Toutes ces mesures impliquent l'apport d'une aide directe aux femmes, sans passer par l'étape d'une protection de quelque droit à la vie du fœtus. Ces mesures comprennent : donner des renseignements et des moyens aux femmes pour les aider à décider du nombre et de l'espacement de leurs grossesses, un meilleur accès à une nutrition adéquate et à des suppléments alimentaires pour les femmes enceintes, un meilleur accès aux soins obstétricaux d'urgence et à des accoucheuses qualifiées, le souci de réduire la mortalité maternelle, un accès amélioré aux interventions visant à prévenir la transmission du VIH, et s'attaquer aux conditions sociales qui contribuent aux grossesses à haut risque, la violence conjugale par exemple.

En mettant l'accent exclusivement sur le fœtus, Woodworth n'a laissé aucune place pour comprendre que la meilleure façon de protéger les fœtus est d'aider les femmes enceintes, y compris en s'assurant qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits sans subir de discrimination. Les fœtus n'ont pas besoin d'une protection juridique propre ; en fait, ils s'en tirent mieux quand les femmes enceintes sont respectées en tant que seules détentrices de droits.

(...)

Sisyphes.org

Extrait tiré de *Avortement - La motion 312 du député Woodworth, un stupide affront aux critères internationaux des droits de la personne*, Joyce Arthur, 2012.

Pour l'article intégral: <http://sisyphe.org/spip.php?article4168>

::: Santé :::

Services d'avortement au Yukon

L'avortement, ou Interruption volontaire de grossesse (IVG) est un service légal et gratuit au Canada

Se décider contre la venue d'un enfant, c'est aussi se décider POUR quelque chose: pour sa propre vie, pour celle de sa famille, pour procréer plus tard, dans des conditions plus favorables. C'est toujours une décision responsable qui prend en compte aussi les suites de ses propres choix.
<http://www.svss-uspda.ch/fr/ethique/choix.htm>

La grossesse offre trois options

Poursuivre la grossesse

L'adoption

L'avortement

Au Yukon

Pour obtenir un avortement, vous devez être référées par un médecin.

Si vous n'avez pas de médecin de famille, 2 cliniques acceptent de vous voir pour cela, Demandez à voir un médecin pour une grossesse (pregnancy)

Cliniques:

Whitehorse Medical Clinic (393-6646)

Klondyke Medical Clinic (668-4046)

Vous pouvez aussi vous rendre à l'urgence pour être référé mais le temps d'attente varie.

Procédure:

Vous aurez à passer un test pour les ITS et un échographie pour s'assurer du nombre de semaines.

Vous aurez un rendez-vous avec la médecin qui s'occupe de l'IVG

Si vous êtes à moins de 8 semaines vous aurez la possibilité d'obtenir un avortement médical qui est la prise d'un médicament à la maison qui provoque l'avortement.

Si vous êtes entre 8 et 12 semaines l'avortement se fera à l'hôpital de Whitehorse.

Si vous êtes à plus de 12 semaines mais moins de 20 semaines, la procédure se fera à Vancouver.

Les femmes à l'extérieur de Whitehorse peuvent être référées par leur Centre de santé communautaire. **Les frais de déplacement à Whitehorse pour l'intervention sont entièrement couverts.** Le Centre de santé organisera l'hébergement et autres commodités comme pour toutes autres procédures médicales qui requiert de se déplacer à Whitehorse.

Si vous avez besoin de parler à quelqu'un pour prendre votre décision ou avant ou après la procédure, la conseillère au Centre des femmes parle français

Diane: 867 667-2693

Association canadienne pour la liberté de choix :

De partout au Canada (sans-frais): 1-888-642-2725 ou info@canadiansforchoice.ca

Pour plus de renseignements ou du support,

Contactez-nous :867 668-2636 ou elles@essentielles.ca

Nos services sont confidentiels et sans jugement

::: Votre page! ::: Les activités dans la communauté

Si vous pensez être
en danger, dites-le à
quelqu'un et allez dans
un
endroit sécuritaire.
Obtenez de l'aide...

GRC—911 à Whitehorse. Dans toutes les communautés : vous devez faire les trois premiers chiffres de votre communauté suivis du 5555 (ex. : XXX-5555)

Kaushee's Place—Maison de transition pour femmes à Whitehorse (24 h sur 24)
(867) 668-5733

Victim LINK (24 h sur 24)
1 800 563-0808

Références en semaine :
Services aux victimes
(867) 667-8500 ou
1 800 661-0408, poste 8500
(de 8 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi)

Les EssentiElles
(867) 668-2636

Centre des femmes *Victoria
Faulkner*
(867) 667-2693

Endroits sécuritaires :
Églises, centres de santé,
hôpital, écoles, amis,
travailleuses sociales,
voisins...

Vous pouvez maintenant donner au Essentielles avec votre recyclage!

Vous faire un don avec vos bouteilles consignées

Chez Raven's recycling,
Sur la rue Industriel, Whitehorse
<http://www.ravenrecycling.org/>

Chez P&M recycling
607 rue Ray, Whitehorse

Vous devez mentionner que vous voulez donner aux Essentielles

Vêtements

vous pouvez aussi amenez vos vêtements à donner en consigne chez And Again (sur la 2e avenue et Strickland).
Demandez à ce que votre part soit versé aux Essentielles

Service d'avortement au Yukon

Pour obtenir un avortement, vous devez être référées par un médecin.

Si vous n'avez pas de médecin de famille, 2 cliniques acceptent de vous voir pour cela,

Demandez à voir un médecin pour une grossesse (pregnancy)

Cliniques:

Whitehorse Medical Clinic (393-6646)

Klondyke Medical Clinic (668-4046)

Vous pouvez aussi vous rendre à l'urgence

Si vous avez besoin de parler à quelqu'un avant ou après, la conseillère au Centre des femmes parle français
Diane: 867 667-2693

Les femmes à l'extérieur de Whitehorse peuvent être référées par leur Centre de santé communautaire

Les frais de déplacement à Whitehorse pour l'intervention sont couverts

Pour plus de renseignements ou du support,

Contactez-nous :668-2636

Nos services sont confidentiels et sans jugement